

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON  
**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Tènements fonciers rues Bassano, Hugues Aubriot et de l'Île – Réalisation d'une opération d'habitat – Acquisition sur l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or

Mme Akpinar-Istiquam, au nom de la commission Écologie urbaine, aménagement, espace public et tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que par délibération du 25 mars 2019, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la cession au profit de la société « Linkcity Nord Est » des emprises foncières et des propriétés d'une superficie totale de l'ordre de 2,80 ha, nécessaires à la réalisation de la future opération d'aménagement « Bruges II », appartenant à la Ville ou faisant l'objet d'un portage foncier par l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or.

Il est également rappelé que cette opération sera réalisée en plusieurs phases et que la cession s'est traduite par la signature d'une promesse synallagmatique de vente, assortie de conditions suspensives relatives notamment à l'obtention des autorisations d'urbanisme et d'une autorisation environnementale devenues définitives par l'absence de recours des tiers et de retrait administratif.

Dans la perspective des cessions devant intervenir à terme au profit de « Linkcity Nord Est », il convient de procéder à la reprise des biens appartenant à l'EPFL, situés 4, 23 et 23 ter rue de l'Île, 4, 5, 7 et 9-13 rue Hugues Aubriot, 7 rue Bassano.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'établissement, cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 2 490 898 € HT.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition sur l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or des propriétés et des terrains situés 4 rue de l'Île (section DK n°71 lots 1,7, 4, 5, 9, 11, 12, 6, 22, 3, 10, 13, 15 et 20), 23 rue de l'Île (DK n°127 lot 4, DK n°141 lot 101, DK n°130p), 23 ter rue de l'Île (DK n°127 lots 6, 7, 8 et 9, DK n°128, DK n°130p), 4 rue Hugues Aubriot (DK n°31 de 138 m<sup>2</sup>), 5 rue Hugues Aubriot (DK n°43 de 4 813 m<sup>2</sup>), 7 rue Hugues Aubriot (DK n°44 lots 2, 5 et 6), 9-13 rue Hugues Aubriot (DK n°45 de 5 615 m<sup>2</sup>) et 7 rue Bassano (DK n°29 lots 1, 2, 3 et 5), moyennant le montant total de 2 490 898 € HT ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3 - dire que cette acquisition d'un montant de 2 490 898 €HT sera effectuée sur l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or avant le 31 décembre 2020, et que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits budgétaires « provisionnels » inscrits au chapitre 21 au budget supplémentaire 2020, tel qu'approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 10 juillet 2020 ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Contre : 10**